

CALog A – Conseiller – Cellule Infrastructures – Service Ressources Matérielles - Département Gestion des Moyens (DGMB)

Les descriptions de fonction, e.a. les missions fonctionnelles, n'ont pas un caractère exhaustif. Le(s) responsable(s) hiérarchique(s) du titulaire de la fonction a/ont toujours le droit de lui demander de mener à bien d'autres activités, pour autant que celles-ci ne requièrent pas de compétences supplémentaires.

Identification de l'entité

Département : Gestion des Moyens
Service : Ressources matérielles
Cellule : Infrastructures

Identification de la fonction

Cadre : CALog Niveau A – Chef de cellule
Grade : Conseiller
Pondération : Classe 2
Fonction générique (Evaluation) : Conseiller/Coordinateur
Fonction spécialisée : NON

Raison d'être de l'entité :

La Cellule Infrastructures fait partie du Service des Ressources Matérielles du Département Gestion des Moyens. Cette Cellule assure la gestion quotidienne du patrimoine immobilier de la zone de police que celle-ci occupe en qualité de propriétaire ou de locataire.

Raison d'être de la fonction :

En sa qualité de responsable de la Cellule, le membre CALog de niveau A trouve sa raison d'être dans la nécessité de développer un suivi proactif de la gestion quotidienne, mais aussi sur le long terme, des diverses infrastructures, en ce inclus le suivi des chantiers, travaux et la gestion des ouvriers, de manière à garantir l'accessibilité, la disponibilité, la sécurité et l'opérationnalité de ces infrastructures. Ce collaborateur participe aussi activement au développement de la vision infrastructurelle de la zone de police.

Description de la fonction :

Sous l'autorité du Chef de service et la direction du Directeur de Département :

- dirige et gère la Cellule Infrastructures conformément à la stratégie zonale définie et aux directives hiérarchiques ;
- établit le planning et assure le suivi des travaux d'entretien des bâtiments et des abords (travaux d'électricité, de plomberie, de sécurisation, de rafraîchissement, etc.) que ce soit par les ouvriers polyvalents de la zone de police ou par le biais d'une entreprise externe ;

- établit les plannings de maintenance récurrente des installations (été/hiver) ;
- prépare et met en place des procédures de gestion interne efficaces ;
- rend régulièrement compte à son Chef de service et au Directeur de Département;
- analyse et formule des propositions à sa hiérarchie concernant son domaine d'activité ;
- participe à la rédaction des clauses techniques des cahiers des charges pour les travaux, fournitures et services nécessaires et relatifs à son domaine de compétence ;
- gère les chantiers après désignation des firmes suivant les cahiers des charges établis;
- assure les contacts avec les partenaires internes, externes et les fournisseurs ;
- participe en tant que maître d'œuvre et parfois en tant que maître d'ouvrage délégué aux réunions de chantier (travaux de construction ou de rénovation) ;
- contribue à la saine gestion du patrimoine immobilier ;
- assiste les services internes dans l'analyse des offres et l'acceptation des produits proposés découlant des procédures de marchés publics ;
- contrôle l'application des normes techniques particulières ou innovantes de différents traitements et techniques ;
- réalise des recherches et des analyses en vue de solutionner les problématiques auxquelles il est confronté ;
- prépare et participe activement à l'élaboration de la vision Infrastructurale de la zone de police ;
- évalue le personnel placé directement sous son autorité.

Profil :

Connaissances et compétences :

- disposer d'une bonne connaissance de l'organisation du corps de la zone de police ;
- disposer d'une bonne connaissance de la législation, des règlements, normes et directives en rapport avec son domaine de compétences ;
- disposer des connaissances techniques spécifiques liées à son domaine de compétences (GPI 91, permis d'environnement bruxellois, PEB bruxellois, permis d'urbanisme bruxellois,...) ;
- disposer de bonnes connaissances de la législation sur les marchés publics ;
- pouvoir mettre en œuvre concrètement dans la pratique les connaissances théoriques ;
- pouvoir faire preuve de curiosité professionnelle par la documentation, la recherche d'informations de manière à pouvoir participer à la conception, à l'évaluation des projets et à la recherche de solution liés à son domaine de compétences ;
- être disposé à se tenir au courant de l'évolution de la législation, des règlements, des normes et directives en rapport avec son domaine de compétences ;
- disposer des capacités de rédactions de manière à pouvoir établir des dossiers complets, clairs, précis et compréhensibles ;
- disposer des capacités dans le cadre de la gestion et du management des collaborateurs ;
- disposer des capacités d'organisation ;

- être capable de concevoir et de mener à bien des projets dans son domaine de compétences ;
- répondre au profil générique de Conseiller / Coordinateur ;
- satisfaire aux exigences linguistiques en matière de connaissance de la seconde langue nationale.

Gestion des collaborateurs :

- encadrer, coacher, superviser, encourager ses collaborateurs dans la réalisation de leurs missions;
- assurer la fonction de quality controler;
- maîtriser et pouvoir appliquer avec pertinence la procédure d'évaluation ; procéder aux entretiens nécessaires;
- veiller à la gestion quotidienne de son équipe, en prévenant ou en solutionnant les conflits entre collaborateurs;
- être sensible au bien-être de ses collègues et conscient de ses responsabilités dans cette matière.

Aptitudes :

- adhérer et être imprégné de la philosophie de la Fonction de Police Orientée vers la Communauté (soucieux de résoudre les problèmes, rendre compte de ses actions et s'impliquer personnellement);
- être soucieux de s'impliquer pour améliorer la sécurité, le bien-être et la qualité de vie au sein des infrastructures zonales ;
- être imprégné de la philosophie développée par la circulaire ministérielle CP3 ;
- véhiculer et respecter les valeurs de la police intégrée et celles de la zone en particulier ;
- disposer d'aptitudes à la communication tant interne qu'externe ;
- avoir de bonnes capacités d'écoute, de persuasion, de négociation et de leadership ;
- être rigoureux (respect des lois) et méthodique (respect des délais) ;
- faire preuve de disponibilité et de flexibilité pour le service;
- être résistant au stress, avoir une maîtrise de soi et du sang froid ;
- être polyvalent compte tenu de la diversité des matières découlant de son domaine de compétences ;
- faire preuve d'intégrité, de loyauté, de discrétion et d'impartialité ;
- être exemplaire (fonction d'exemple) ;
- pouvoir prendre des initiatives tout en ayant la volonté de rendre compte ;
- créer et favoriser l'esprit d'équipe et une atmosphère de travail positive et constructive;
- faire preuve d'ouverture d'esprit ;
- avoir la volonté de se perfectionner dans l'exercice de ses fonctions en remettant en question de façon critique son propre fonctionnement, en s'inscrivant et en participant activement aux formations suivies et en s'enrichissant continuellement par de nouvelles connaissances et compétences ;
- être bon gestionnaire des moyens mis à sa disposition et contrôler leur utilisation optimale;
- être disposé à suivre les formations nécessaires à l'exercice de la fonction ;
- être capable de représenter le corps de police dans son domaine ;
- avoir le contact aisé avec le public, le personnel, les autres directions et services;

- avoir le sens de l'organisation et des responsabilités ;
- pouvoir détecter et poser les priorités ;
- capacité de concevoir et de mener à bien des projets dans son domaine de compétences ;
- disposer des aptitudes de management des collaborateurs ;
- pouvoir développer l'esprit de travail en équipe et la coopération avec les autres agents des différents services, les autres directions, et les personnes externes à la zone en tenant compte des objectifs à atteindre ;
- pouvoir diffuser l'information technique complexe en la rendant compréhensible et accessible en s'adaptant au public concerné.

Conditions spécifiques :

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire ;
- Disposer d'un diplôme dans le domaine de la construction et/ou de la maintenance en bâtiment et/ou de la gestion et du suivi de chantiers est un plus;
- Disposer d'une expérience dans le domaine de la conduite de chantier et/ou de la gestion quotidienne d'infrastructures est un plus ;
- Disposer d'un permis de conduire catégorie B en cours de validité.
- Disposer d'une bonne condition physique pour pouvoir accompagner les firmes sur le terrain (visites préalables et suivi de chantiers), vérifier les travaux, donner des coups de main ponctuels (petits déménagements, petits montages, ...) est indispensable.

Régime de prestations :

- Horaire administratif
- Peut être amené, en fonction des nécessités de service et à titre exceptionnel, à effectuer des prestations irrégulières.